

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du lundi 7 septembre à 8h30 au jeudi 8 octobre à 18h00

Par arrêté en date du 19 août 2020, Monsieur le Président de l'agglomération de Chaumont a décidé de soumettre à enquête publique, pour une durée de 32 jours consécutifs, le projet suivant :

➤ **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Jonchery,**

L'enquête publique se tiendra aux lieux et dates suivantes :

Siège de l'enquête	Autre lieu d'enquête
Centre des services de l'agglomération (C'sam) 5 avenue Emile Cassez 52000 CHAUMONT	Mairie de Jonchery 26 rue des Acacias 52000 JONCHERY
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h	le lundi 9h00 à 11h30, le mardi de 14h à 17h00, le vendredi de 9h à 11h30

Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a nommé Mme Martine ROUSSEL en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disponibilité du public à la mairie de Jonchery aux dates suivantes :

- Le lundi 7 septembre de 9h30 à 11h30,
- Le samedi 26 septembre de 9h30 à 11h30,
- Le jeudi 8 octobre de 16h à 18h.

Lors de ces permanences, le public pourra également déposer directement ses observations écrites ou orales au commissaire enquêteur.

Organisation de l'enquête publique	A l'issue de l'enquête publique
<p>Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra consulter le dossier d'enquête publique et consigner ses appréciations ou propositions sur les registres d'enquête aux lieux et horaires indiqués ou sur le registre d'enquête dématérialisé : http://www.agglo-chaumont.fr/. Le public pourra également adresser ces dernières au commissaire enquêteur par courrier électronique : enqueteplujonchery@agglo-chaumont.fr ou postal : Mme le Commissaire enquêteur, C'sam, 5 avenue Emile Cassez, 52000 CHAUMONT.</p> <p>Un ordinateur sera mis à disposition du public à la mairie de Jonchery aux horaires indiqués ci-dessus pour lui permettre de consulter le dossier d'enquête.</p> <p>Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête seront accessibles dans le dossier d'enquête. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique ou toute autre demande d'information auprès des services de l'agglomération (03 25 30 60 00).</p>	<p>Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au président de l'agglomération de Chaumont le dossier d'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Le projet de PLU sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Pour être rendu applicable, le PLU sera par la suite approuvée par délibération de l'organe délibérant de l'agglomération de Chaumont.</p> <p>Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au centre des services de l'agglomération ainsi que sur son site internet : http://www.agglo-chaumont.fr/ pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.</p>